



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 22 novembre 2021**

(no 10)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Madame	Marine AYMON
Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA (<i>arrivée tardive</i>)
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé-e-s :

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
----------	----------------	--------------

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2021
2. Vote du budget 2022 (délibérations)
3. Ouverture d'un crédit supplémentaire pour des amortissements complémentaires (délibération)
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h. Il annonce que M. Rodrigues da Guerra arrivera avec du retard et que M. le Maire est excusé pour cause d'arrêt maladie.

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2021

M. Rossi souhaite corriger les passages suivants :

P.6 – point f. - §1 : « M. Rossi communique que la commission a pour l'instant prévu pour l'an prochain le festival « Théâtre en campagne » en juin et un duo classique ~~à l'église~~ à fixer.... »

P.6 – point f. - §2 : « ...Il remercie Mme Spinedi, MM. Gaillard, Cardoso Inacio, Mittey ainsi que les cantonniers pour la préparation et l'aide sur place, **de même que les jeunes mandatés par le maire.** »

M. Beausoleil souhaite ajouter la mention suivante :

P.5 – point 4 : « ...**Après en avoir discuté**, le conseil municipal prie l'Exécutif d'envoyer une lettre confirmant qu'il a pris acte de son contenu. »

M. le Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec ces modifications.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Vote du budget 2022

Après avoir vérifié qu'il n'y avait aucune question, **M. le Président** passe directement à la lecture puis au vote des délibérations relatives à l'approbation du budget 2022.

Délibération N°17/2021

Délibération
relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **3'948'086 F** aux charges et de **3'962'244 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **14'158 F**.
Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante:
résultat opérationnel de **49'441 F** et résultat extraordinaire de **-35'283 F**.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à **40 centimes**.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

* * *

Délibération N°18/2021

Délibération
relative au montant minimum de la taxe professionnelle communale 2022

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

*De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à **30.- F**.*

* * *

Délibération N°19/2021

Délibération

relative au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2022

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à **50 %**.

* * *

Délibération N°20/2021

Délibération

relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **46'400.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur l'élaboration de ce budget.

3. Ouverture d'un crédit supplémentaire pour des amortissements complémentaires

M. le Président stipule que ce point a été discuté en commission des finances. Ce crédit supplémentaire permet d'amortir plus rapidement certains postes d'investissements.

En réponse à des demandes, il est précisé que le poste « Déchetterie » concerne bien le point de récupération à la route de Presinge et que le montant permet de solder ce poste.

Délibération N°21/2021

Délibération

relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de 140'622 F

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits suivants :

Contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) 2019	32'218
Contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) 2020	45'626
Déchetterie	<u>62'778</u>

Pour un montant total de **140'622 F**

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de **140'622 F**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

Lors de la séance du 20 octobre 2021, l'ACG a décidé de reconduire l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs du FI destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19. Les documents relatifs ont été envoyés par courriel aux conseillers avec les indications des délais et des conditions pour faire opposition.

M. le Président signale d'autre part l'entrée en force la décision du FI du 16 septembre 2021 qui n'a pas reçu d'oppositions.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

Néant.

6. Communication du maire

- a. Séance ordinaire du Conseil municipal du 13.12.21

M. Mittey annonce que la séance de décembre aura bien lieu, afin de voter une délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement 2022 pour l'engagement d'un AMO et pour le mandat d'architectes concernant la conception de la place publique.

(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)

Après avoir discuté s'il était possible de repousser ce vote à la séance de janvier car il n'y aura probablement que ce point à l'ordre du jour, il est décidé de maintenir celle de décembre, en raison des délais référendaires qui retarderaient trop le démarrage de ces engagements.

b. Fête de l'Escalade

Mme Spinedi explique que, suite à l'intervention de deux conseillers et d'un parent d'élèves au sujet de l'annulation de la fête de l'Escalade 2021, l'Exécutif tient à rappeler que, traditionnellement, cette manifestation est organisée par les enseignants des écoles de Gy et Presinge qui confectionnent la soupe aux légumes, avec le financement des mairies. Au vu de la situation sanitaire, le DIP n'autorise pas d'activités en dehors des classes et la venue des parents, raison pour laquelle la fête a été annulée.

Cependant, l'Exécutif propose d'organiser tout de même une fête communale le vendredi 10 décembre sous les conditions suivantes :

- destinée uniquement aux Presingeois (la commune de Gy a décidé de ne pas participer cette année) ;
- pas de grande marmite en chocolat, car, comme l'an dernier, chaque écolier en reçoit une petite dans sa classe et qu'il est trop tard pour modifier les commandes ;
- la fête doit se tenir uniquement dehors ;
- les membres des commissions scolaires et des manifestations se chargent de la préparation et de la cuisson de la soupe aux légumes, ainsi que de prévoir les boissons. Ils sollicitent l'aide des parents d'élèves ;
- la mairie s'occupe de réaliser et distribuer un flyer pour avertir la population. Elle commande le pain, le fromage, met à disposition les lieux, les tables et le matériel nécessaire.

Mme Aymon, présidente de la commission Ecole & Sport, salue le projet, mais annonce qu'elle sera absente le 10 décembre. **M. Rossi**, président de la commission des Manifestations, déclare que lui aussi ne sera probablement pas disponible.

Après un tour de table, il est convenu que la décision finale de préparer cette fête sera prise mercredi matin 24 novembre, pour permettre à quelques conseillers de contacter et recueillir l'engagement de parents motivés. Une demi-douzaine de personnes au minimum sont nécessaires pour tout gérer.

7. Rapport des commissions

a. Aménagement du territoire et projet de développement villageois

M. Beausoleil relate les points traités lors de la dernière séance de la commission :

- information pour un mandat d'AMO (assistant maître d'ouvrage) pour l'avancement du projet, pour activer les fonds intercommunaux, pour la gestion des coûts ;
- information pour un mandat d'architecte paysagiste pour le projet de place communale et alentours. Les coopératives ne participeront pas financièrement à cette partie des aménagements extérieurs ;
- retour sur le projet d'EMS. Un PLQ semble nécessaire. Dès lors, trois suites sont possibles :
 - lancer le PLQ. Mais les investisseurs seront-ils d'accord d'attendre ?
 - demander une dérogation pour le PLQ. Même question.
 - proposer un PLQ d'un seul bâtiment

Les investisseurs ont été informés et l'Exécutif attend leur position.

- Retour sur la séance du 7 septembre avec les coopératives au sujet des places de parking souterrain. Une proposition a été faite aux coopératives d'un projet de 200 places voitures dont 40 places publiques à la charge de la commune avec une clé de répartition financière de 25% concernant les coûts d'accès pour les places publiques. La réponse des coopératives est attendue.

b. Routes

M. Bongard fait savoir que la décoration des sapins dans la commune aura lieu samedi 27 novembre dès 9h. MM. Beausoleil, Läser, Romand, Gaillard et Chabbey s'annoncent d'ores et déjà.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h50.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler